



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

2023/47

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

25 SEPTEMBRE 2023

Membres :	19
Présents :	14
Représentés :	16
Exprimés :	16
OUI :	16
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-trois, le 25 Septembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 21 Septembre deux mil vingt-trois.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Lavillard Gabrielle, Bruyère Nathalie, Détienne Aurélien, Sage Pascale, Réaully Paola, Pagnou Pascal, Crouzit Sébastien, Mahaut Danièle.

Absents : Emilie Chauchet donne procuration à Lucette Pinardon-Thévet, Benjamin Crespy donne procuration à Laurent Bila, Jérôme Gouzon, Benoit Calomine, Céline Gaspard.

Secrétaire de séance : Aurélien Détienne

« Annule et remplace

précédente délibération : erreur de numérotation de la délibération
La Maire, Béatrice Tricard.

Objet : Tarification intervenants TAP

Lors du 3 juillet dernier, la tarification de l'animation de certains ateliers TAP par des intervenants extérieurs dans le cadre de leurs associations créatives, culturelles ou sportives a été votée à hauteur de 26,67 € / heure par intervention d'un prestataire extérieur, ce qui revient à 40 € par intervention pour les ateliers d'une durée de 1h30.

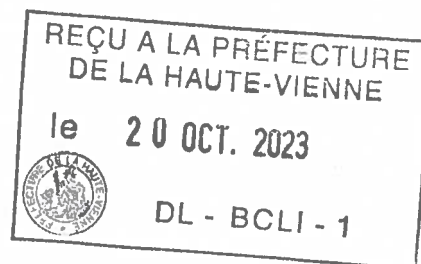
Or, l'une des associations qui intervenait depuis plusieurs années ne peut plus participer.

Ainsi, afin de maintenir une offre d'ateliers auprès des enfants, la recherche d'un nouveau prestataire s'est vu confronter à la réalité du marché.

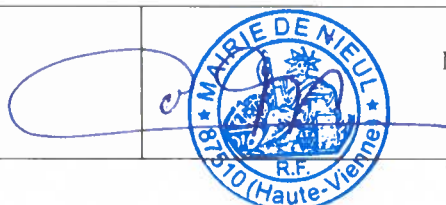
En effet, la tarification était reconduite d'année en année depuis 2012 sans tenir compte de l'inflation ni de l'évolution des coûts de carburant.

Aussi, il est proposé un tarif d'intervention à hauteur de 40 € / heure soit 60 € par prestation d'1h30 à l'arrivée d'un nouvel intervenant.

Proposition acceptée à l'unanimité.



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 25 Septembre 2023



Mme la Maire, Béatrice Tricard